RLPi prescrit le 25 novembre 2021,
Arrêté le 22 septembre 2022,
Enquête publique du 16 janvier au 15 février 2023,
Approuvé le 29 juin 2023,
Modification n°1 le 5 février 2026.

Le président,
Bernard Leroy

Plan de zonage

ST CYR LA CAMPAGNE

Bâti

Limites parcellaires

Zones de publicité restreinte (ZPR) :

ZPR.2.B

ZPR.4

ZPR.5

0 0,2 0,4 km